Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 638

Artikel: Tendances : avortement : les trois Suisses
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1013048

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MORTS SUR LA ROUTE À GENÈVE

Les beaux quartiers et les autres

Essai de vitesse limitée à 50 km/h en ville de Genève? Le conseiller d'Etat (démocrate-chrétien) Fontanet, chef du Département de justice et police, ainsi que la majorité bourgeoise du Grand Conseil genevois s'y sont opposés. Rues résidentielles: aucun projet sérieux à Genève-Ville. Le canton du bout du lac Léman semble rallier, avec armes et bagages, le camp des fanatiques motorisés.

Un député curieux (voire mal intentionné) s'est récemment permis cependant d'interpeller les autorités sur l'état des limitations de vitesse dans l'ensemble du canton.

Réponse éclairante: dans la traversée de tous les villages résidentiels, la vitesse est limitée à 50 km/h, voire à 40 km/h. Un principe simple: les habitants des villages résidentiels doivent pouvoir traverser la ville à tombeau ouvert, mais la tranquillité et la sécurité de leurs enfants exigent que la voiture soit «brimée» aux alentours de leur domicile.

Cité prolétaire, habitants de seconde zone d'un côté, «villages» privilégiés de l'autre: le contraste n'échappe plus aux habitants de la Ville de Genève... On s'est parfois étonné du refus opposé au parking de l'Observatoire (un de plus, au centre-ville) par les électeurs urbains. Peut-être était-ce le début d'une révolte contre le rôle de cité-poubelle dans lequel les villages de luxe veulent confiner la ville.

TENDANCES

Avortement: les trois Suisses

Initiative sur l'avortement: toujours dans l'attente du texte qui sera proposé à signatures. Mais sur ce thème, manifestement, les «fronts» sont déjà en place et un débat public a peu de chances de provoquer de vastes retournements d'opinion. Réactions passionnelles, diktat confessionnels, «a priori» moraux et «scientifiques»: l'avortement et son cortège d'obscurantismes.

Depuis l'apparition du problème sur la scène fédérale, rares, très rares ont été les points de repères précis, les diagnostics impartiaux qui ont été fournis et qui auraient pu fonder une réflexion plus ou moins sereine. On sait qu'en particulier les chiffres eux-mêmes manquent sur le nombre des interruptions de grossesse pratiquées dans les cantons suisses, dispositions légales ou pas.
Et dans ce désert statistique, les estimations les plus diverses et les plus partiales n'ont pas manqué de fleurir, toutes plus ou moins au service de l'une ou l'autre des causes en lice.

Saluons ici la tentative de cinq spécialistes qui viennent de publier, avec toutes les précautions d'usage, dans la «Revue suisse de médecine, Praxis»[1], quelques points de repères chiffrés, résultats d'une quête de longue durée et ne masquant pas les zones d'ombre encore existantes sur l'interruption de grossesse dans notre pays. Enfin des «tendances» qui pourraient donner une colonne vertébrale aux confrontations inévitables ces prochains mois, ces prochaines années.
Avant d'entrer dans le vif du sujet, il faut bien dresser la toile de fond: l'absence très dommageable de données officielles brutes, de celles qui résultent d'une simple comptabilité, de celles qui permettraient au moins de situer l'ampleur des inégalités de traitement intercantonales par exemple.
Un manque de chiffres qui a nourri jusqu'ici tous les préjugés, bien entendu. Plus précisément, les «faits gênants ou fâcheux» mis en évidence par les chercheurs dont nous nous inspirons pour ce rapide résumé: «manque de surveillance de nos autorités fédérales sur l'application d'une loi censée être la même pour tous les Confédérés; absence de l'obligation de déclaration des interruptions de grossesse à une instance centrale suisse; politique de discrétion, sinon de secret, longtemps menée par les services cantonaux intéressés, certaines cliniques, certains praticiens»...
Il a donc fallu, en attendant de disposer de statistiques annuelles, se contenter d'enquêtes menées tous les quatre ans auprès des médecins cantonaux. Avec tous les aléas que ce genre de «sondages» supposent — on rappellera notamment que dans le canton suisse le plus peuplé, celui de Zurich, il n'existe pas de centralisation cantonale pour les annonces des interruptions pratiquées par les médecins (on a écrit au plus grand nombre possible de médecins zurichois: d'où des évaluations, mais aucune certitude).
Et cela à propos des interruptions dites légales: le domaine des avortements clandestins reste sujet à des estimations «gravement discordantes».

Le tableau que nous reproduisons ci-dessous, outre les tendances qu'il permet de cerner, reflète bien ce sous-développement statistique de la Suisse au chapitre de l'interruption de grossesse (en 1955 et 1966, les renseignements à disposition ne concernaient guère que Berne et le demi-canton de Bâle-Ville!).
Voici donc le nombre des interruptions de grossesse (IG), tel qu'on peut le connaître, de 1955 à 1978; dès 1966, les IG des Suissesses sont portées en première colonne (les parenthèses indiquent une estimation) et les IG d'étrangères en seconde colonne, entre parenthèses:

[1] P.-A. Gloor, psychiatre et sexologue, Lausanne; H.-M. Hagmann, démographe, Genève et Sierre; M. Hurni, psychiatre, Yverdon; H. Stamm, gynécologue, Baden; D. Stucki, gynécologue, Porrentruy. Etude publiée sous le titre: «L'interruption de grossesse en Suisse: quelques chiffres et une évolution» («Revue suisse de médecine, Praxis», N° 6/1982).

	1955	1961	1966	1970		1973		1974		1978	
ZH			(9000)	(8000)		–	–	(6000)		(4000)	–
BE	355	1620	1074	903		524	–	698		1086	–
VD			4085	2242	(2209)	2704	(1702)	2487	(867)	1889	(325)
BS		966	901	1107		1376	–	1527		1564	
GE			(2500)	5912		3015	(3903)	6430		2784	(641)
NE			(3900)	725	(455)	724	(743)	594	(320)	500	(13)
AG			52	94		186	(48)	225		219	(84)
BL			42	84		93	(42)	64		122	(43)
TG			42	28		–	–	76		84	–
GR			16	21		–	–	55		69	–
SG			11	20		100	(20)	131		96	(37)
TI			22	18		81	(0)	103		346	–
AE			12	14		–	–	–		6	(1)
GL			–	12		10	(2)	16		22	(10)
SH			16	12		23	(0)	36		28	(12)
SO			–	7		68	(22)	97		86	(39)
LU			–	6		11	(2)	33		50	(9)
SZ			–	1		0	(0)	–		2	(1)
UR			–	1		0	(0)	–		–	–
ZG			–	0		0	(0)	–		–	–
AI			–	–		0	(0)	–		–	–
NW			1	–		0	(0)	1		1	(1)
OW			–	–		–	–	–		1	–
VS			–	–		0	(0)	–		–	–
FR			–	–		–	–	–		1	–

Ces données imposent d'abord un commentaire géographique: la Suisse est clairement divisée en trois zones, au chapitre de l'interruption de grossesse. Même si l'interprétation des chiffres recueillis est délicate: il faut savoir que la distinction entre patientes domiciliées dans un canton, confédérées ou venues de l'étranger «est loin d'être régulièrement mentionnée». Bref, on constate l'existence de six cantons «libéraux» où les interruptions sont nettement plus nombreuses qu'ailleurs; puis un groupe de onze cantons et demi-cantons «où le nombre des interruptions, relativement modeste, augmente» (diminution graduelle du «tourisme gynécologique», en ce qui concerne les ressortissantes de ces cantons-là); et enfin, huit cantons et demi-cantons, «pratiquement réfractaires» (deux interruptions de grossesse en 1970, sept en 1978!). Interprétant leurs travaux, les auteurs notent que la situation en Suisse «est analogue à celle des pays qui ont libéralisé l'interruption de grossesse tout en menant une politique de diffusion des moyens modernes de contraception (Angleterre, Danemark, Finlande, France ou Japon): augmentation temporaire des interruptions puis baisse» (la tendance, à travers les chiffres publiés: près de 21 000 en 1970, encore près de 20 000 en 1974, et quelque 14 000 en 1978).

PARADOXAL

Et plus nettement: «La tendance à la libéralisation des indications à l'interruption de grossesse, certainement non voulue par le législateur, mais entrée dans les mœurs (six cantons et demi-cantons d'abord, puis dix-sept) n'a pas abouti à une inflation des interruptions, mais au contraire à leur nette diminution.»

D'où l'esquisse d'une politique en la matière: «Il reste à persuader une majorité de citoyens et de citoyennes de ce pays, de même qu'un bon nombre de médecins, que cette voie apparemment paradoxale — une politique de libéralisation liée à la propagande contraceptive pour diminuer le nombre des avortements — est la seule efficace: toute tentative de culpabilisation et de renforcement d'une pénalisation compromettrait les résultats obtenus et conduirait probablement à une ressurgence de l'avortement clandestin.»

JEUNES

Otage de la droite

Paraissant vingt fois par an sur quatre pages, le journal s'intitule, en lettres demeurées gothiques, «Schweizerzeit» (à peu près «l'ère helvétique»); il se dit «journal conservateur pour l'indépendance, le fédéralisme et la liberté». Il lance à chaque occasion dans ses colonnes des attaques virulentes contre l'Etat (surtout communiste et social bien sûr), ainsi que moult pétitions, pour la morale, contre telle ou telle émission SSR, etc., etc.
Ledit journal a aussi son propre service de librairie, proposant force littérature conservatrice et antisoviétique. Parmi les titres proposés en ce moment, on trouve — évidemment — les «Antithèses» de Jeanne Hersch. Le comble pour une socialiste philosophe de la liberté: se trouver piégée dans le rôle d'otage de la droite la plus conservatrice. Mais diable, qu'allait-elle faire dans ces centres autonomes?